



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : Jeudi 24 novembre 2022

Année scolaire : 2022- 2023

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : jeudi 17 novembre 2022

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Anita LEGRAS

Secrétaire de séance : M. DESCAMPS

Quorum (16) : OUI

Nombre de présents : 22

Ordre du jour

1/ *Affaires Educatives et Pédagogiques*

- *Modification du règlement intérieur de l'Internat*

2/ *Affaires Administratives et Financières*

- *Budget initial de l'exercice 2023*
- *Complément tarif hors SRH*

- Annexes [nombre – titre)

- Motions [nombre – titre)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[x]	A[x]	E[x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]	E[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Anita LEGRAS	x						
	Provisseur ou principal adjoint	Jean-Philippe COLAS	x						
	Agent comptable /Gestionnaire	Emilien DOUSSET	x						
	C.P.E.	Catherine LARCHE	x						
	Invité permanent	Dorothee MAINIL							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-Philippe PLEZ BLANCHARD Gérard		X x		JLALJI Brahim		x	
	Groupement de communes								
	Commune siège	SABATIER Michel			x	Mme BENGUIGUI			x
PERSONNALITE QUALIFIEE		LE NOUEN Annie	x						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	FARGES Julien		x		LABASSE Guy	x		
		GUILBAUD PERES Malorie	x			NICOLAON Philippe			
		DECAUDIN François	x			COURDE Pascale			
		LABASSE Claudine		x		VEROUIL Emilie	x		
		CARMONA Rosario	x			CHEMIN Laurélie			
		NANTET Alexandra	x			LEAL Hélène			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DESCAMPS Fabrice	x			CASTELLAN Sébastien			
		ROBICHONA Françoise	x						
		ROBIN Christine		x					
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	PILLAUD Corinne		x		BLONDY Caroline		
MALATESTA Thierry			X			CHICH Berth Sabée			
NEVEUR Sophie				x		POUCINEAU Stéphanie			
BROCAILLE Caroline			X			MINISINI Laurence	X		
VILCOQ Stéphanie			x			LANDAIS Karine			x
Elèves		BEDU Cédric	x			PICKERING-CARTER Albany	x		
		MARTIN Amélie	x			FRANCOIS Sarah			
		CLARK Louis	x			MONTORIOIOL Suzanne			
		BRANCHUT Zia		x		ALBERGE Jules			
		HENAFF Constance	x			PAPET Salomé			

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Avec 22 membres réunis, le quorum est atteint et la séance s'ouvre à la séance s'ouvre à 18h00

Madame le Proviseur souhaite la bienvenue à un professeur stagiaire invité à assister au conseil d'administration.

I – Désignation du secrétaire de séance

M. DESCAMPS, représentant des enseignants accepte le secrétariat de séance.

II – Approbation du PV du CA du lundi 7 novembre 2022

Le procès verbal du précédent CA (07/11/22) appelle les remarques suivantes :

- on signale quelques fautes de frappe.
- les représentants des élèves invitent à distinguer les différentes instances lycéennes dans le compte rendu.
- le SNES remarque que les précédents procès verbaux ne sont pas accessibles sur le site du lycée.

III – Ordre du jour

L'ordre du jour appelle l'examen du règlement intérieur de l'internat :

- quelques modifications demandées par les CPE y ont été faites, notamment concernant les numéros de téléphone à appeler en cas de besoin.
- le SNES demande des précisions sur les activités du soir, précisions apportées par les CPE.
- le SNES note la suppression de l'obligation d'avoir un correspondant local pour les internes, bien qu'il soit fortement recommandé d'en avoir un, en cas d'urgence médicale notamment.
- la PEEP trouve le règlement trop succinct en comparaison de celui d'autres établissements scolaires ; les CPE répondent qu'il manifeste la volonté d'aller à l'essentiel pour ceux qui le lisent, sachant, comme le rappellent les représentants des élèves, qu'une grande partie des sujets est déjà traitée dans le règlement du lycée.
- il est noté que l'interdiction de fumer inclut le vapotage.

Le règlement de l'internat est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la présentation d'un contrat pour l'enlèvement des palettes :

il est demandé au CA d'autoriser la signature du contrat après présentation des tarifs proposés par l'entreprise sélectionnée.

Le SNES se demande si la démarche est réellement utile et combien d'enlèvements elle concerne dans l'année. M. Dousset, Intendant, répond qu'on le verra à l'usage et qu'on refera le point devant le CA à terme.

L'autorisation de signer ledit contrat est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la présentation et l'examen du projet de budget 2023 de l'établissement :

M. Dousset, Intendant, rappelle les caractéristiques générales d'un budget : il fonctionne en année civile et non scolaire ; c'est un acte de prévision qui nécessite l'équilibre budgétaire et la sincérité des chiffres ; sont également rappelées la forme du budget avec ses différents comptes, la construction du budget et la réalisation de l'équilibre budgétaire ; est ensuite évoquée la question très particulière des écritures des amortissements qui s'établissent hors équilibre.

M. Dousset présente ensuite l'analyse des recettes, avec et sans les salaires des enseignants : la part des financements hors salaires enseignants atteint 40% pour les familles de nos élèves.

M. Dousset note l'explosion des coûts de viabilisation du fait des prix de l'énergie : environ + 147%.

Puis M. Dousset examine les dépenses service par service :

- il note une diminution du montant global des projets grâce au "Pass Culture" et notamment à la part collective de ce Pass.
- la viabilisation augmente, comme noté plus haut, mais pas le reste.
- le fonds de roulement tombera à terme, compte tenu des décalages d'exercice, à environ 30 jours, ce qui reste raisonnable.

Le SNES pose la question du coût des accompagnateurs intégré à la DHG.

Suite à cette remarque, M. Dousset fait un point sur les voyages.

Vient ensuite l'examen proprement dit des chapitres de dépense :

- le service Vie de l'Elève n'appelle pas de commentaire particulier.
- le service ALO voit ses lignes augmenter de 617 000 Euros à cause du gaz et de l'électricité.
- le service Restauration et Hébergement subit un ajustement à la baisse à cause de la baisse des effectifs utilisateurs.

Le SNES demande à M. Dousset des précisions quant à l'équilibre entre repas au forfait et repas à la prestation. M. Dousset les donne.

- le budget du service CESCRC est reconduit à l'identique.

Vient alors le débat sur ledit budget :

- le SNES rappelle brièvement l'historique, insatisfaisant, des budgets du lycée et note que ce budget-ci est incomplet puisqu'il laisse apparaître des baisses hors viabilisation. Il évoque également le problème de la maintenance des ordinateurs : la Région met beaucoup d'argent dans l'achat de matériel au détriment des moyens humains nécessaires à l'entretien du parc, ce en contradiction avec les objectifs de développement durable qu'affiche par ailleurs la Région. En conséquence de tous ces points, le SNES s'abstiendra lors du vote.
- M. Dousset répond qu'il partage les préoccupations du personnel quant à l'entretien du parc informatique du lycée.

Après départ d'une représentante des élèves à 19h00, le vote du budget s'établit comme suit : 15 votes favorables et 6 abstentions.

Les questions diverses appellent les points suivants :

- la PEEP critique les horaires des conseils de classe qui démarrent trop tôt ; Mme Legras, Proviseur, lui répond que ces horaires permettent de ramasser la période des conseils qui s'étaleraient sinon beaucoup trop dans le temps, compte non tenu de certaines échéances d'orientation qui transforment ces périodes de conseil en véritable course contre la montre ; la FCPE se dit sensible aux arguments de Mme Legras ; le SNES apprécie la concentration de ce calendrier ; la PEEP demande dans ce cas que les terminales soient mises à 16H00 pour permettre aux parents d'élèves de venir aux conseils des secondes plus tard car ils lui semblent nécessiter bien plus l'attention des parents ; à la question, posée par la PEEP d'une "semestrialisation" des conseils de classe, Mme Legras déclare qu'elle n'y est pas favorable, d'abord parce que les secondes nécessitent précisément un suivi plus serré, donc des conseils trimestriels pour lancer les alertes nécessaires, ensuite parce que le mélange entre classes de secondes maintenues en trimestres et classes "semestrialisées" est un vrai casse-tête pour les équipes de direction.

L'ordre du jour épuisé, Madame le Proviseur clôt la séance à 19h15.

La secrétaire de séance,

Fabrice DESCAMPS

Le Président,

Anita LEGRAS

